

Ecole municipale de musique de Gujan-Mestras

REGLEMENT PEDAGOGIQUE

1. Introduction

Au service de l'enseignement musical, le règlement des études traduit les orientations et valeurs définies par le Projet d'Etablissement en termes d'organisation pédagogique concrète.

Il constitue le référentiel sur lequel se construit la vie de l'établissement et le parcours de chaque élève.

En fixant les étapes, les objectifs à atteindre, les contenus des enseignements, les modalités de suivi, d'évaluation et d'orientation, il pose des jalons, établit des connexions permettant à chacun d'élaborer un parcours personnel.

2. Missions et objectifs

Par son action et la pédagogie mise en œuvre, l'Ecole Municipale de Musique de Gujan-Mestras affirme la dimension essentiellement humaine de la pratique artistique, facteur d'épanouissement et de valorisation de l'individu dans la cité. Elle est un espace d'apprentissage, de rencontre, de socialisation, d'expression et de création. L'enseignement s'organise à travers un projet artistique et culturel global. L'action pédagogique s'appuie sur le dialogue et la concertation.

Le document: « Compétences souhaitées à la fin des trois cycles de l'enseignement spécialisé (musique) » réalisé par l'IPMC (Institut Pédagogique Musical et Chorégraphique) ainsi que les documents concernant les spécialités instrumentales, sont des références concernant les objectifs pédagogiques.

3. Axes pédagogiques

L'élève

L'élève est le centre de la pédagogie de l'école. Au fil du temps, par la découverte d'univers culturels et de modes d'expressions différents, par l'acquisition de **savoirs faire**, par le développement du sens critique et de capacités d'auto-évaluation, il clarifie son projet personnel et évolue vers une pratique artistique autonome.

Certains élèves arrivent dans l'établissement en ayant déjà un vécu artistique préalable ou un projet artistique précis. Ils y trouvent les compétences nécessaires pour conforter leur pratique et réaliser leur projet; ils peuvent également explorer de nouvelles directions.

Le parcours

La notion de parcours exprime ce cheminement inscrit dans la durée, fait d'étapes, de choix de l'exploration des multiples et indissociables facettes de la réalité artistique

La progression concilie différents temps d'apprentissage :

- > **Le cycle pluriannuel** permet à l'élève d'acquérir à son rythme un ensemble cohérent de compétences définies ci-après (cf chapitre 4).
- > **L'année** est le temps sur lequel s'élaborent les réalisations, les étapes concrètes qui constituent la matière de la progression.
- > **Le projet** permet à l'élève, pendant quelques semaines ou quelques mois, de s'investir dans un travail ou un thème particulier et ainsi de s'approfondir ses compétences et d'élargir le champ de sa pratique.
- > **Le stage ou événement ponctuel** permet d'ouvrir l'horizon sur des univers moins souvent explorés, d'enrichir et de compléter le travail par des éléments spécifiques.

Comme les pierres d'un édifice, ces éléments forment à la fin du cycle un tout sur lequel l'élève est invité progressivement à prendre du recul. Le dossier de l'élève (cf 4-3) permet de matérialiser le chemin parcouru et d'avoir une vue d'ensemble des compétences, expériences et réalisations.

4. Organisation des études musicales

4-1. Les différents parcours

L'école municipale répond à la diversité des motivations et des pratiques par **quatre parcours musicaux**. Chaque parcours comprend des **enseignements obligatoires** auxquels il est possible d'ajouter de **nombreuses options** dont la liste peut évoluer d'une année à l'autre.

> **Le parcours « DECOUVERTE »** est conçu en priorité pour les jeunes enfants (de 4 à 7 ans) élèves des ateliers d'éveil musical, d'initiation et de découverte instrumentale.

> **Le parcours « MUSIQUE+ »** s'adresse aux enfants à partir de 7 ans. Il offre une formation musicale la plus complète possible associant apprentissage et pratique. Il permet :

- l'acquisition d'une technique instrumentale ou vocale,
- l'acquisition d'une culture musicale (lire, écrire, mémoriser, entendre, comprendre, analyser, connaître, inventer...),
- une pratique régulière notamment collective,
- la participation à des projets artistiques.

Il est constitué de disciplines obligatoires et/ou facultatives suivant les niveaux et est organisé en grandes périodes ou cycles. La progression des élèves est évaluée lors de contrôles continus en cours de cycle et sanctionnée lors d'une évaluation organisée en fin de cycle.

Il prépare éventuellement l'intégration d'établissements diplômant (CRR - CRD)

> **Le parcours « PROJET »** s'adresse aux adolescents à partir de la troisième année de 2^{ème} cycle et souhaitant concevoir un projet personnel autour de la pratique instrumentale, collective, formation musicale et vocale adaptée ainsi que les différents ateliers. Il peut être proposé aux élèves par les enseignants ou choisi par les élèves. La notion de contrat personnalisé de projet est indissociable de ce parcours. Il est d'une durée d'un an renouvelable. Une pratique collective fait obligatoirement partie du parcours. Les demandes d'accès au parcours sont examinées par l'équipe pédagogique.

> Le parcours « **PRATIQUES COLLECTIVES** » permet aux jeunes musiciens de continuer leur pratique artistique en participant à un ou plusieurs ateliers de musique d'ensemble. Un soutien instrumental est possible suivant les places disponibles.

4.1.1 Parcours « DECOUVERTE » (1 à 3 ans)

Eveil / Initiation

Cette phase de découverte précédant la pratique instrumentale permet aux jeunes enfants d'accéder à une première pratique artistique essentiellement basée sur le travail sensoriel. Sans constituer un passage obligatoire pour l'entrée en 1er cycle, elle contribue à l'ouverture des perceptions et à la naissance du sens musical. Il s'agit de permettre à l'enfant de ressentir et de vivre la musique par une approche associant le corps, le chant, le rythme et l'écoute. Les objectifs sont :

- > affiner les perceptions (les contrastes : aigu / grave, lent / vite...; les émotions liées à la musique...)
- > développer le sens rythmique (pulsation, reproduction / invention de rythme simples)
- > explorer sa voix parlée et chantée
- > explorer la production sonore au moyen de petits instruments et de corps sonores
- > mettre en place un vocabulaire sur les sons et la musique
- > découvrir les instruments de musique

Jardin musical : (grande section de maternelle) durée 45 mn

Eveil 1: Formation musicale et vocale 1h

Initiation: Formation musicale et vocale 1h

Parcours « découverte instrumentale » 1h

Classe instrumentale 30mn (ou en pédagogie de groupe)

4.1.2 Parcours « MUSIQUE+ »

Le 1er cycle (3 à 5 ans)

Le 1er cycle pose les bases d'une pratique artistique, mais constitue également en soi une expérience artistique cohérente, porteuse de sens. Il doit permettre à l'élève de découvrir l'univers musical dans toute sa richesse et sa diversité, de préciser ses motivations et son projet musical, de maîtriser à un 1er stade les notions suivantes :

*** Perceptions et compétences sensorielles et corporelles**

- Mémoriser et reproduire une mélodie ou une séquence rythmique
 - Affiner les capacités de discrimination auditive (durées, rythmes, tempi, hauteurs, modes, mouvements sonores, intervalles, nuances, timbres)
 - Développer une pulsation stable et un sens des carrures rythmiques
 - Etre capable d'apprécier la justesse d'un son (entendu ou produit vocalement ou à l'instrument)
- Etre capable de chanter à plusieurs voix des pièces simples.

*** Curiosité et connaissances**

- Fonder l'acquisition de connaissances sur la pratique et sur le sensoriel
- Ecouter de nombreux répertoires : musique savante de tous styles (du moyen-âge à la musique contemporaine), musiques traditionnelles de différentes cultures, musiques populaires (jazz, chanson, rock...)
 - Comprendre les éléments de base du langage musical, savoir les nommer, les lire et les écrire et les expérimenter (rythmes, tempi, notes, articulations, phrasés, nuances, notions simples d'harmonie et de contrepoint)
- Percevoir et comprendre la structure d'une œuvre simple à partir de l'écoute et /ou de la partition
- Exprimer ses préférences, réagir personnellement aux caractères et styles musicaux et aux couleurs des sons, favoriser l'émergence du « goût » musical et du sens critique
- Connaître les répertoires accessibles à ce niveau.

*** Savoir-faire instrumental**

- Connaître de manière générale son instrument et en explorer les possibilités
- Coordonner les gestes et postures ; mettre en adéquation le corps et la production sonore
- Maîtriser les techniques instrumentales ou vocales de base et être capable de les employer à bon escient en fonction du contexte
- 1ère approche de l'interprétation et prise de conscience des liens avec la technique instrumentale ou vocale.

*** Pratique musicale individuelle et collective**

- Développer le sens de l'écoute et du jeu collectif
- Développer l'esprit d'invention (improvisation, ornementation, création, recherches sonores...)
- Maîtriser, sur des pièces simples, les rapports écoute / instrument et, lecture /instrument.
- Développer une méthodologie et les premiers éléments d'une autonomie dans le travail

Formation musicale et vocale 1h à 1h30

Module de soutien en formation musicale et vocale personnalisé.

Formation instrumentale: 30m à 45 m (1h à 2 ou 1h30 à 3 en pédagogie de groupe)

Pratique collective (dés que possible): 1h

Atelier création (dés que possible): module de 4h annuel

Le 2ème cycle (3 à 5 ans)

Le 2ème cycle correspond au développement d'une démarche artistique personnelle. Le choix d'un mode d'expression privilégié et l'appropriation de son langage musical, le développement des connaissances et l'ouverture vers différentes esthétiques ou disciplines permettent le cheminement vers une pratique autonome et l'émergence d'un projet personnel. Le 2ème cycle doit permettre de construire, de développer ou de renforcer :

*** Savoir-faire instrumental et appropriation du langage musical**

- La réflexion personnelle (comprendre, analyser, se positionner, argumenter) sur une musique, à partir de l'écoute ou de la partition
- la perception des interactions entre la production sonore et l'écrit
- l'aptitude à prendre du recul sur son propre jeu
- la connaissance de l'instrument, l'aisance corporelle et du geste instrumental ou vocal
- la capacité d'interpréter (phrasé, dynamique, articulation...) en lien avec la technique instrumentale et la compréhension de l'œuvre.
- l'aisance dans la manipulation du langage musical (relevé, oralité, lecture, transcription, transposition, improvisation, arrangement, écriture...).

*** Pratique musicale et autonomie**

- l'implication dans le choix du répertoire, la résolution des problèmes techniques et l'interprétation
- la capacité d'analyse de son propre jeu
- la méthode de travail
- la capacité de tenir sa place dans une pratique collective
- la prise d'initiative dans la musique d'ensemble (encadrement d'une répétition, démarche de constituer un groupe...)
- l'intégration à toute forme de pratique amateur.

*** Culture et expérience musicale et artistique**

- la connaissance de différents répertoires et formes artistiques en favorisant l'écoute sous toutes ses formes mais surtout, l'accès au spectacle vivant.
- la familiarité avec les lieux et moyens de recherche musicale (médiathèques, internet, magasins, lieux de diffusion...)
- une première approche d'éventuelles compétences techniques
- le contact réel avec les autres formes d'expression artistique (danse, théâtre...) en particulier par la participation à des réalisations interdisciplinaires
- la participation à la vie culturelle de la cité.

Formation musicale et vocale: 1h30

Formation instrumentale: 45 mn à 1h (pédagogie de groupe possible)

Pratique collective: 1h à 1h30 obligatoire

Atelier création: module de 4h annuel

Initiation à la direction d'ensemble optionnel.

Le 3ème cycle de pratique musicale amateur (3 à 4 ans)

Le 3ème cycle constitue l'aboutissement des études musicales au sein de l'établissement. Les objectifs prolongent ceux du 2ème cycle et conduisent à la structuration du projet personnel dans le cadre d'une pratique amateur autonome ou de la poursuite d'études spécialisées au sein d'un établissement diplômant.

Au terme de cette période l'élève doit :

- > **être acteur de son interprétation** (choix du répertoire, maîtrise technique, interprétation)
- > **avoir développé une méthode de travail fondée sur la conscience et l'analyse des situations** (contexte musical, œuvre, difficultés propres ...) **et la capacité d'apporter des solutions judicieuses**
- > **maîtriser les langages musicaux correspondant à sa pratique** (déchiffrage, analyse, improvisation, arrangement, composition...)
- > **disposer d'une large ouverture et d'une solide culture musicale et artistique** (connaissance des styles, capacité à identifier, comparer, critiquer)
- > **savoir utiliser ses connaissances pour fonder une réflexion musicale consciente et argumentée**
- > **être capable de prendre des responsabilités dans le cadre d'un groupe** (choix de répertoire, arrangement, encadrement, gestion du matériel, organisation de répétitions, concerts...)
- > **disposer des compétences annexes nécessaires à sa pratique** (techniques, réseaux musicaux...)

Formation musicale et vocale : 1h30 (non obligatoire mais très conseillé)

Formation instrumentale: 1h (organisation en pédagogie de groupe possible)

Pratique collective: 1h à 1h 30 obligatoire.

Atelier création: module de 4h annuel

Initiation à la direction d'ensemble optionnel.

4.1.3 Parcours « PROJET »

Parcours personnalisé, enseignement modulaire (à partir de 3^{ème} année de 2 cycle).

A la variété des itinéraires et des motivations, l'école répond en proposant des parcours souples et adaptables. **Le Parcours personnalisé** est élaboré, ensemble, par l'élève et l'équipe pédagogique. Il est synthétisé en un contrat de projet précisant ses objectifs, les moyens mis en œuvre (compétences à développer, enseignements suivis dans les offres de l'école de musique...), les étapes, la finalisation, les modalités de suivi et les critères d'évaluation. Cette démarche permet d'accompagner l'élève vers une pratique musicale autonome.

4.1.4 Parcours «PRATIQUES COLLECTIVES»

Les objectifs et répertoires sont définis par les professeurs en relation avec la direction. Ces pratiques ont pour objectif de permettre à l'étudiant(e) d'approfondir son expérience et savoir faire de musicien(ne) en découvrant et maîtrisant diverses situations de jeu :

- en petit ou grand ensemble,
- en ensemble dirigé ou non dirigé,
- en formation à effectif hétérogène ou par famille d'instruments.

Elles sont avant tout un moyen pour l'élève d'affiner et d'élargir le champ de ses perceptions et de développer une meilleure connaissance et compréhension des répertoires constitutifs d'un patrimoine musical diversifié.

Elles permettent également de concrétiser le travail entrepris depuis le début de la formation en amenant l'élève à s'impliquer, au sein d'un groupe, comme acteur de la vie culturelle en participant à divers projets et à des prestations publiques.

Ensembles proposés

- Orchestre des p'tits mouss' (1^{er} cycle)
- Orchestre junior (2^{ème} cycle)
- Harmonie Saint Michel (3^{ème} cycle)
- Ensemble à cordes (avec le conservatoire de la Teste de Buch)
- Musique de chambre
- Chorale polyphonique adolescents
- Chorale polyphonique adultes
- Musique de chambre
- 4 mains et ensemble de piano.
- Ateliers Jazz
- Ensemble de percussions
- Ensemble de guitare
- Ateliers musique actuelle
- Direction d'ensemble

4-2. Les référentiels de compétences par cycle et parcours

La progression par cycles constitue une réalité pédagogique confirmée par l'expérience. Elle permet de respecter le rythme d'apprentissage de chaque individu.

4-3. L'évaluation, le suivi des élèves

Dans un établissement d'enseignement, l'évaluation est un dispositif essentiel qui participe au principe même de formation. Elle renseigne l'élève sur sa progression et le guide en lui apportant appréciations et commentaires. L'évaluation constitue un lien entre l'élève, les parents et l'équipe pédagogique. L'évaluation est réalisée sur l'ensemble des activités de l'élève : instrument, ensemble, créativité, formation et culture musicale, implication, projets personnels, qualité et quantité de travail personnel ...

Dans un dialogue constant avec l'équipe pédagogique, l'évaluation permet à l'élève :

- de suivre sa progression tout au long de son parcours,
- de réaliser, aux étapes principales (fins de cycles, de projets), un bilan de ses acquis au regard des objectifs fixés,
- d'élaborer les perspectives et projets à venir.

Les objectifs de fin de cycles décrits au chapitre précédent constituent le référentiel commun.

> L'évaluation continue et le dossier de l'élève

Tout au long de la scolarité, l'évaluation formative constitue le fondement du suivi des élèves, elle permet l'élaboration concertée de la démarche pédagogique. L'élève est actif dans cette démarche véritable outil de dialogue entre l'équipe enseignante, les élèves et les familles. L'auto-évaluation fait partie intégrante de ce processus. En permettant à l'élève de prendre du recul sur sa pratique, d'être acteur de sa progression, elle contribue de manière importante au développement de l'autonomie.

Le dossier de l'élève matérialise ce contrôle continu. Il comprend des éléments apportés par l'équipe pédagogique mais également par l'élève lui même.

EVALUATION CONTINUE EN PARCOURS « MUSIQUE+ »				
Outil	Contenu	consigné dans le dossier de l'élève	communiqué aux familles	Gestion
Fiches d'évaluation semestrielle	~résumé du parcours durant la période ~appréciations rédigé et conseils pour la période suivante	oui	oui	l'ensemble des professeurs d'un même élève
Bilan du parcours de l'année	descriptif des activités auxquelles l'élève a pris part : ~évaluation du travail et de la progression ~projets, concerts et autres prestations ~stages et /ou enseignement modulaire ~divers (sortie, enregistrement...)	oui	non	professeurs et élèves
Auto-évaluation	~ fiches d'auto-évaluation personnalisées ~objectifs et critères fixes par période par l'élève et le professeur ~auto-évaluation portant sur une activité précise	non	non	l'élève accompagné par ses professeurs
réalisations personnelles	toute activité musicale ou artistique réalisée en dehors de l'établissement (groupe, concert, stage...)	non sauf si l'élève le souhaite	non sauf si l'élève le souhaite	section remplie librement par les élèves
en 3^e me cycle : Contrats et projets personnalisés	~objectifs de progression ou d'activité (projets) ~les moyens (contenu de la formation) ~les critères d'appréciations, ~les modalités de suivi	oui	non	professeurs et élèves

Parcours « Musique+ » : l'évaluation en fin de cycle instrument et l'orientation

La fin de cycle est le moment de réaliser le bilan des compétences acquises durant la période et d'envisager la suite du parcours. L'objectif est de proposer à l'élève et dans son intérêt, l'orientation la plus adaptée. En concertation avec l'élève et sa famille, elle peut prendre plusieurs formes :

- La poursuite du parcours dans le cycle immédiatement supérieur
- La consolidation une année supplémentaire des compétences du cycle en cours,
- Pour la Fin 2^{ème} cycle, le passage en parcours « Projet » ou «Pratiques collectives», afin de construire un projet plus adapté aux souhaits, au rythme d'apprentissage et aux disponibilités de l'élève.

Le jury est formé du directeur ou du directeur adjoint ainsi que d'un musicien invité spécialiste de l'instrument.

1er cycle

En fin de 1^{er} cycle, l'évaluation continue est prépondérante dans la décision d'orientation. Elle est globale et prend en compte le dossier de l'élève.

PARCOURS « MUSIQUE+ » BILAN EN FIN DE 1er CYCLE			
Matière	contenu	validation	
		Evaluation continue	prestation publique
UV1 Instrument	pratique instrumentale et interprétation	oui + évaluation de fin de cycle	concerts et évaluation avec musicien invité
	Autonomie (en ensemble)	oui	oui
	déchiffrage	oui	évaluation
UV2 Pratique collective	participation régulière aux ensembles de l'école	oui	oui
UV3 Formation musicale	culture et compréhension musicale, chant, lecture, rythme, développement de l'écoute	oui + évaluation fin 1 ^{er} cycle	Projet annuel choral
UV4 Atelier création	Module d'expérimentation et d'appropriation du langage musical. Réalisation d'une courte pièce.	oui	Au choix

2^{ème} cycle

En fin de 2^{ème} cycle, l'évaluation continue est complétée par une prestation en public plus complète.

PARCOURS « MUSIQUE+ » Brevet d'études musicales			
Matière	contenu	validation	
		Evaluation continue	prestation publique
UV1 Instrument	pratique instrumentale et interprétation	Oui + évaluation de fin de cycle	concerts et évaluation avec musicien invité
	Autonomie (en ensemble)	oui	oui
	déchiffrage	oui	évaluation
UV2 pratique collective	participation régulière aux ensembles de l'école	oui	oui
UV3 Formation musicale	culture et compréhension musicale, chant, lecture, rythme, développement de l'écoute	oui + évaluation fin 2 ^{ème} cycle	Projet annuel choral
UV4 Atelier création	Module d'expérimentation et d'appropriation du langage musical. Ecriture d'une pièce solo ou en ensemble.	oui	Au choix

3^{ème} cycle

L'aboutissement du 3^{ème} cycle de pratique musicale amateur conduit à la délivrance du CEM (Certificat d'Etudes Musicales). Pour cela, l'élève présente devant un jury un projet personnel de concert mêlant solo, ensemble, création.... A chaque étape de son projet, de la conception à la réalisation, l'élève, accompagné par ses professeurs, est encouragé dans ses choix et sa prise d'autonomie.

PARCOURS « MUSIQUE+ » Certificat d'Etudes Musicales			
Matière	contenu	validation	
		Evaluation continue	prestation publique
UV1 Instrument	pratique instrumentale et interprétation	oui + évaluation de fin de cycle	concerts et évaluation avec musicien invité
	Autonomie (en ensemble)	oui	oui
	déchiffrage	oui	évaluation
UV2 pratique collective	participation régulière aux ensembles de l'école	oui	oui
UV3 Formation musicale	culture et compréhension musicale, chant, lecture, rythme, développement de l'écoute UV non obligatoire mais conseillé.	oui + évaluation de fin de cycle	Au choix
UV4 Atelier création	Module d'expérimentation et d'appropriation du langage musical. Réalisation d'une pièce solo ou en ensemble.	oui	oui
Projet personnel	élaboration et réalisation d'un concert solo ou à plusieurs.	oui	oui

L'évaluation en parcours « PROJET »

Pour les élèves en parcours « PROJET », l'évaluation résulte naturellement du suivi des contrats personnalisés de projet et de l'auto-évaluation (cf tableau ci-dessous). La finalisation d'un projet (au bout d'1 ou 2 ans) donne lieu à un bilan réalisé par l'élève et ses professeurs et peut conduire à :

- L'élaboration d'un nouveau contrat de projet personnalisé
- Au passage en parcours « PRATIQUES COLLECTIVES », complété si besoin et places disponibles, d'un soutien instrumental.
- Au passage en parcours Musique+. Un avis est prononcé par les professeurs concernant le niveau dans lequel il convient d'inscrire l'élève.

EVALUATION CONTINUE EN PARCOURS « PROJET »				
Outil	Contenu	dossier de l'élève	communiqué aux familles	Rédaction
Contrats et projets personnalisés	~objectifs de progression ou d'activité (projets) ~les moyens (contenu de la formation) ~les critères d'appréciations, ~les modalités de suivi	oui	non	professeurs et élèves
Auto-évaluation	~ fiches d'auto évaluation personnalisées ~objectifs et critères fixés par période par l'élève et le professeur	non	non	l'élève accompagné par ses professeurs
réalisations personnelles	toute activité musicale ou artistique réalisée (groupe, concert, stage...)	oui	non	section remplie librement par les élèves
Fiches navette pour les familles	résumé du projet communiqué lors: du lancement (nature, objectifs, contenu, mode de finalisation) de la finalisation (synthèse du déroulement)	oui	oui	professeurs et élèves

L'évaluation en parcours « PRATIQUES COLLECTIVES »

Suivant les ensembles et ateliers, une évaluation et appréciations sont faites par les élèves et les enseignants. Des attestations peuvent être délivrées.